



## ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

Commune de MAREST SUR MATZ  
14 ROUTE DE COMPIEGNE  
60490 MAREST SUR MATZ

<b>Département</b> OISE
<b>Arrondissement</b> COMPIÈGNE
<b>Canton</b> THOUROTTE

Arrêté N° 2024.04

(Circulation alternée)

Nous, Maire de la Commune de MAREST SUR MATZ

**VU :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-30 et R.411-31 modifiés,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8<sup>ème</sup> Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de la Société SÉCHÉ ASSAINISSEMENT  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident Route de Compiègne à partir du Pont du Matz jusqu'au Lieudit "La Grenouille" 60490 MARST-SUR-MATZ

**ARRETONS :**

Article 1<sup>er</sup>.

A compter du 29/01/2024 jusqu'au 09/02/2024, la circulation sera alternée dans la zone de travaux. L'alternance de la circulation sera réglée par le personnel de la Société SÉCHÉ

Article 2.

La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h et tout dépassement sera interdit au droit du chantier.

Article 3.

A l'approche du chantier, ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 4.

Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. ou Mme le Commandant de Gendarmerie de CHOISY AU BAC
  - M. ou Mme le Directeur de l'entreprise chargée des travaux,
  - M. ou Mme le Directeur départemental des Territoires,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission  
et de la publication le 23/01/2024

à MAREST SUR MATZ

Le 23/01/2024



Le Maire, Christian LÉPINE

**Signature et cachet**